TINQUEUX VILLE

GUIDE PRATIQUE DES ACTIVITÉS

SCOLAIRES | PÉRI | EXTRASCOLAIRES

LUNDI > VENDREDI
8H30 > 12H | 13H30 > 18H

AFFAIRES SCOLAIRES
03 26 08 06 56
affaires-scolaires@ville-tinqueux.fr.

PÔLE ENFANCE JEUNESSE
59ter avenue du 29 août 1944

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS 2023-2024

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,
La ville de Tinqueux organise l'accueil des enfants dans les structures municipales tout au long de l'année. Vous trouverez dans ce dossier de nombreux renseignements sur l'offre péri et extra-scolaire que la ville réserve aux plus jeunes.

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, il est important que vous preniez connaissance des horaires, des modalités d'inscriptions et des tarifs de ces différents services.

Chaque dossier est **téléchargeable sur le PORTAIL FAMILLE** ou est **à retirer au Pôle Enfance Jeunesse.**

Après lecture du règlement intérieur, le dossier complet peut être déposé auprès du service des affaires scolaires, péri et extra-scolaire ou scanné et envoyé par mail à l'adresse suivante : ***affaires-scolaires@ville-tinqueux.fr***

Tout enfant inscrit hors délais ne pourra fréquenter les activités qu'après confirmation par le service.

Pour faciliter vos démarches **pensez à vous inscrire sur le PORTAIL FAMILLE** à l'aide de votre numéro de dossier figurant sur vos factures ou **en cas de 1ère inscription directement au service.**

SCOLAIRE

INSCRIPTIONS DU 03 AVRIL AU 26 MAI 2023
au Pôle Enfance Jeunesse
LUN. | MAR. | JEU. | VEN.
8h30 > 11h30 | 13h30 > 16h30

Pièces à renseigner et à retourner

☐ Fiche d'inscription et pièces justificatives

PÉRISCOLAIRE

INSCRIPTIONS DU 03 AVRIL AU 28 JUIL. 2023
au Pôle Enfance Jeunesse
ou par mail

SMA Matin : 7h45 > 8h20
Cantine : 11h30 > 13h30
SMA Soir : 16h30 > 18h
avec départ échelonné (en élémentaire départ possible à 17h, 17h30 et entre 17h45 et 18h, **si étude surveillée** départ à partir de 17h45).

Pièces à renseigner et à retourner pour la cantine

☐ Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
☐ Fiche inscription
☐ Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021
☐ Prestations familiales (APL, Allocations familiales…)
☐ Pension alimentaire
☐ RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Pièces à renseigner et à retourner pour le SMA (matin ou soir)

☐ Coupon signé après lecture du règlement intérieur périscolaire
☐ Fiche inscription
☐ RIB, si prélèvement (ne pas fournir si déjà prélevé les années précédentes)

Aucun justificatif de ressources **à fournir** pour les personnes **extérieures à Tinqueux** ou pour les repas occasionnels. Les menus seront disponibles sur **l'application « Ville de Tinqueux »**

EXTRA-SCOLAIRE

CENTRE DES MERCREDIS

À PARTIR DE 5 ANS
Salle d'activité du Restaurant Pont de Muire – rue pasteur

Matin	Après-midi	Journée
A.E* : **8h > 9h** D.E* : **12h > 12h30**	A.E* : **13h30 > 14h** D.E* : **17h > 18h** goûter compris.	A.E* : **8h > 9h** D.E* : **17h > 18h** (panier pique-nique fourni par les parents), goûter compris.

A.E* : Accueil échelonné
D.E* : Départ échelonné

VAC'SPORTS LOISIRS ET MD'ADOS

DE 3 À 17 ANS
Maternelle Beauséjour et/ ou gymnase Croix Cordier

Pièces à renseigner et à retourner

- ☐ Fiche inscription
- ☐ Autorisation parentale
- ☐ Fiche sanitaire de liaison
- ☐ Attestation d'assurance extra-scolaire
- ☐ Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020, prestations familiales (APL, Allocations familiales…), pension alimentaire (sauf si déjà fourni lors de l'inscription à la restauration.)

DATES À RETENIR !

INSCRIPTIONS EN LIGNE UNIQUEMENT

CENTRE DU MERCREDI

PÉRIODE 1	du 13 sept. au 18 oct. 2023	→	**à partir du 28 août 2023**
PÉRIODE 2	du 8 nov. au 20 déc. 2023	→	**à partir du 18 octobre 2023**
PÉRIODE 3	du 8 jan. au 23 fév. 2024	→	**à partir du 20 décembre 2023**
PÉRIODE 4	du 11 mar. au 19 avr. 2024	→	**à partir du 21 février 2024**
PÉRIODE 5	du 6 mai au 26 juin 2024	→	**à partir du 17 avril 2024**

VAC'SPORTS LOISIRS ET MD'ADOS

TOUSSAINT	**à partir du 25 septembre 2023**
HIVER	**à partir du 22 janvier 2024**
PRINTEMPS	**à partir du 25 mars 2024**
ÉTÉ	**à partir du 10 juin 2024**

ALLOCATIONS FAMILIALES

Convention signée avec la CAF pour le versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

CANTINE

Tarif / jour
AQUATINTIENS

↓0,70
5,60€

8 tranches tarifaires en fonction des revenus

5,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel
Tarif/jour

6,20€

AQUATINTIENS - EXTÉRIEURS

Le coût pour la ville de Tinqueux est de **8,60€ / enfant**

SMA

Matin ou soir
AQUATINTIENS

1,10€

1,60€

EXTÉRIEURS

Journée
AQUATINTIENS

2,10€

2,70€

EXTÉRIEURS

Occasionnel matin ou soir
AQUATINTIENS

2,70€

3,20€

EXTÉRIEURS

Occasionnel journée
AQUATINTIENS

3,20€

3,70€

EXTÉRIEURS

MERCREDI

Demi-journée
AQUATINTIENS

↓ 5
7,60€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

8,50€

EXTÉRIEURS

Journée
AQUATINTIENS

↓10,60
15,90€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

18€

EXTÉRIEURS

Les parents doivent fournir le panier pique-nique

VAC'SPORT LOISIRS

Semaine
AQUATINTIENS

Pour 1 enfant

↓62
85€

↓51
70€

Pour 2 enfants

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

121,50€

EXTÉRIEURS

MD'ADOS

Période de vacances
AQUATINTIENS

↓11
27€

4 tranches tarifaires en fonction des revenus

32€

EXTÉRIEURS